

UNE GOUTTE D'EAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

Ce rapport contient 18 pages

UNE GOUTTE D'EAU
Fonds de dotation
Siège social : 4, boulevard Pierre Durand
44330 VALLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

Au conseil d'administration du fonds de dotation UNE GOUTTE D'EAU

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation UNE GOUTTE D'EAU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des éléments d'actifs.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre fonds de dotation, nous avons vérifié, en fonction des éléments disponibles à ce jour, le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que les informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 12 juin 2024

Le Commissaire aux comptes
AMECO AUDIT

Stéphane BIGNOLAIS

Signé électroniquement le 12/06/2024 par
Stéphane Bignolais



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit	166 750,00	39 799,39	126 950,61	145 086,41
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et ac				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à ê				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	617 843,49	32 313,46	585 530,03	594 246,18
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	784 593,49	72 112,85	712 480,64	739 332,59
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				6 910,54
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances				405,44
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	80 722,60		80 722,60	61 406,56
Charges constatées d'avance				6 474,92
Total II	80 722,60		80 722,60	75 197,46
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	865 316,09	72 112,85	793 203,24	814 530,05

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	621 400,00	621 400,00
Première situation nette établie		
Fonds statutaires	10 000,00	10 000,00
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	611 400,00	611 400,00
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	4 464,52	9 857,80
Excédent ou déficit de l'exercice	-4 464,52	-5 393,28
Situation nette (sous-total)	621 400,00	625 864,52
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	621 400,00	625 864,52
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	126 950,61	145 086,41
Fonds dédiés		
Total II	126 950,61	145 086,41
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	41 250,63	40 097,92
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 602,00	3 481,20
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total IV	44 852,63	43 579,12
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	793 203,24	814 530,05

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et de services	84 655		83 777	
Ventes de biens				
Ventes de prestations services	84 655	100,00	83 777	100,00
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. comptable				
Ressources liées à la générosité du public				
Contributions financières				
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges				
Utilisation des fonds dédiés				
Autres produits				
Total I	84 655	100,00	83 777	100,00
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes	42 088	49,72	28 575	34,11
Aides financières	68 137	80,49	71 593	85,46
Impôts, taxes et versements assimilés	6 792	8,02	9 386	11,20
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			20 400	24,35
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	9	0,01		
Total II	117 026	138,24	129 954	155,12
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-32 371	-38,24	-46 176	-55,12
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif imm	35 839	42,34	36 030	43,01
Autres intérêts et produits assimilés	1 362	1,61		
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charg			8 003	9,55
Différences positives de change				
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placemen				
Total III	37 202	43,94	44 033	52,56
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions	7 758	9,16	2 060	2,46
Intérêts et charges assillées				
Différences négatives de change				
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placeme				
Total IV	7 758	9,16	2 060	2,46
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	29 443	34,78	41 973	50,10
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-2 928	-3,46	-4 203	-5,02
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	1 091	1,29		
Total V	1 091	1,29		

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	2 628	3,10	1 190	1,42
Sur opérations en capital				
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total VI	2 628	3,10	1 190	1,42
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-1 537	-1,82	-1 190	-1,42
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	122 948	145,23	127 810	152,56
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	127 413	150,51	133 204	159,00
EXCEDENT OU DEFICIT	-4 465	-5,27	-5 393	-6,44
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : UNE GOUTTE D'EAU

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 793 203 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 4 465 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/04/2024 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation peuvent être incorporés au prix de revient de ces titres.

Dans ce cas, un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Afin de préserver les fonds propres de la fondation, il a été consenti un abandon sur le compte courant de Monsieur Jean-Louis BARRE de 1 091,42 €, celui-ci étant assorti d'une clause re tour à meilleure fortune.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	166 750			166 750
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLE	166 750			166 750
Immobilisations corporelles				
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
Immobilisations financières				
- Participations évaluées par mise en				
- Autres titres immobilisés	618 802			617 843
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	618 802			617 843
ACTIF IMMOBILISE	785 552			784 593

Immobilisations incorporelles

La donation d'usufruit temporaire des biens immobiliers de 163 760 € réalisée en date du 22/12/2014 s'est terminée au 31/12/22 et sera renouvelée à compter du 01/01/2023.

Une don d'usufruit temporaire supplémentaire a été réalisé le 22/10/21 et se finira le 31/12/30. La donation est amortie sur une durée de 9 ans et 71 jours.

L'association bénéficie des loyers encaissés sur les biens immobiliers.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Titres possédés en date de cloture :

- CM CIC Pierre Investissement : 412 parts x 243 € =	100 116 €
- SCPI Immorente : 250 parts x 320 € =	80 000 €
- SCPI Efimmo : 334 parts x 225 € =	75 150 €
- SCI S Vannes 1934 : 14 500 parts x 10 € =	145 000 €
- SCPI Corum : 142 parts x 1 045 € =	62 700 €
- SCPI Corum : 142 parts x 1 060 € =	150 520 €

Total 613 486 €

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 664	18 191		39 799
Immobilisations incorporelles	21 664	18 191		39 799
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
ACTIF IMMOBILISE	21 664	18 191		39 799

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	18 191		18 191
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	36 382		36 382
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
Int.courus s/titres immobilisés	4 357
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	4 357

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires	10 000			10 000
Apports sans droit de reprise	611 400			611 400
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	621 400			621 400
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	9 858		5 393	4 465
Résultat de l'exercice	-5 393		4 465	-4 465
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs	145 086		18 136	126 951
Total fonds associatifs	770 951		27 994	748 351

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	5 748	5 748		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	3 602	3 602		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	35 502	35 502		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	44 853	44 853		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	-2 235			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 602
TOTAL CHARGES A PAYER	3 602

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Cautions loyers	2 143
Avals et cautions	2 143
Autres engagements reçus	
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	2 143
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Donations

Suivi des legs et des dons

	Solde des legs et donations en début d'exercice	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Soldes des legs et donation en fin d'exercice
	A	B	C	A+B-C
<i>Jean-Louis et Martine BARRE</i>	221 400			221 400
<i>Marie BARRE</i>	200 000			200 000
<i>Sylvie BARRE</i>	200 000			200 000
TOTAL LEGS ET DONS	621 400			621 400